



CONCOURS COMPLET CARTE JAUNE AVERTISSEMENT

A renvoyer dans les 5 jours après le concours à la ligue et la FRBSE
charline.catoul@lewb.be **OU** eventing@paardensport.vlaanderen **ET** diana@equibel.be

CONCOURS COMPLET CARTE JAUNE AVERTISSEMENT	
Concours: Date: Nom intéressé: N° de licence:	<p><u>Art. 527 Avertissement enregistré, carte jaune d'avertissement et suspension</u></p> <p>Les faits suivants entraînent les pénalités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Une carte jaune d'avertissement sera systématiquement attribuée pour les offenses suivantes<ol style="list-style-type: none">a. Tous les cas d'usage excessif de la cravache (sans préjudice de la possibilité de sanction plus importante prévue à l'art. 526.2) ;b. Tous les autres cas d'abus du cheval ;c. Les cas de monte d'un cheval fatigué ;d. Les cas de monte d'un cheval épuisé (en plus de la disqualification). <p>Avant d'attribuer une carte jaune d'avertissement, le Jury de terrain a l'obligation d'entendre l'athlète. L'athlète a toujours le droit de demander au Jury de terrain des explications en rapport avec l'avertissement enregistré ou la carte jaune d'avertissement.</p> <p>En cas d'attribution d'une carte jaune d'avertissement après décision du Jury de terrain, une note mentionnant le nom de l'athlète et les raisons de l'avertissement doit être affichée au tableau officiel.</p> <p>Si, après des efforts raisonnables, l'athlète ne peut être avisé de la carte jaune d'avertissement qui lui a été attribué, l'athlète doit en être informé par écrit par sa Ligue ou par la FRBSE, et ce dans les 14 jours suivant la compétition.</p> <p>Si la même personne responsable reçoit un ou plusieurs cartes jaunes d'avertissement sur des compétitions nationales ou communautaires dans les 12 mois suivant la première, pour n'importe quelle offense, cette personne responsable sera automatiquement suspendue pour deux (2) mois après la notification par ou au nom du Secrétaire Général. Le début de la suspension sera décidé en accord avec les statuts et règlements de la FRBSE (cf. art. 144 du Règlement Général).</p>
Pénalités: <input type="checkbox"/> Usage excessif de la cravache. <input type="checkbox"/> Autres cas d'abus du cheval <input type="checkbox"/> La monte d'un cheval fatigué <input type="checkbox"/> La monte d'un cheval épuisé (en plus de la disqualification)	
Signature Official: Signature intéressé:	